

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 1 semaine après la visite d'inspection

Exploitant : ALTEO

Site inspecté : Mange Garri

Date de l'inspection: 11/04/2018

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

L'exploitant n'a pas pris toutes les mesures nécessaires pour limiter les envois et les émissions de poussières (utilisation de la tonne à eau (aspersion mobile) pas suffisamment efficace, les installations d'aspersion fixe ne sont pas installées et l'encroûtage sur une grande partie du site n'est pas réalisé)

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)
Article 2.1.4.1.2 et 3.5.1 de l'AP du 21 juin 2016

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Reçu par email le vendredi 13-04 à 16:15
Jean-Paul LEREDOE

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Compte tenu du retard pris, pour causes de conditions météorologiques défavorables, dans la mise en place des moyens de protection éprouvés de l'He contre les envolements de poussière sur le site de Mange-Garri, des envolements de poussières sont survenus le dimanche 08/04/2018, pendant un épisode de vent d'est d'une intensité exceptionnelle (occurrence 4 à 5 ans).
Un rapport d'analyse de cet incident a été diffusé le 24/04, conformément à l'article 2 de l'APU n°2 2018-130.
Le rapport contient le planning de mise en place des actions correctives.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

Cet écart fait l'objet de l'APMD du 03/05/2018 dont le respect a pu être vérifié le 23/05/2018.
L'inspection le : 01/02/2019

Fiche soldée le : 01/02/2019.

DREAL